

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

L'article 107 de la loi N ⁰ 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation des budgets locaux.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note sera disponible sur le site internet de la ville, dans un délai d'un mois après l'adoption des délibérations auxquelles elle se rapporte.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour 2022 a été présenté lors de la séance du 10 février 2022 du Conseil Municipal, mis en ligne sur le site internet de la Mairie.

Le budget Primitif 2022 de la Ville de Clermont l'Hérault a été adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2022 et est consultable en Mairie. Il en est de même pour le Budget Annexe Caserne de gendarmerie.

BUDGET PRIMITIF 2022 – COMMUNE

Le budget 2022 s'inscrit dans le cadre de la prospective budgétaire et financière établie pour la période 2021-2026.. Le Rapport d'orientations budgétaires en fait état (page 9). Le Budget est également caractérisé par un volume d'investissements conséquent , les dépenses d'équipement sont de $7\,647\,771$, alors que les investissements réalisés entre 2015 et 2020 étaient en moyenne de $2\,500\,000$.

Le BP 2022 a été élaboré avec la reprise des résultats cumulés de fonctionnement en concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2021.

Les résultats intégrés et l'affectation de ces derniers sont les suivants:

Résultat excédentaire de fonctionnement : 2 913 596.36€ Résultat excédentaire d'investissement : 46 274.79 €

Solde des restes à réaliser (recettes - dépenses): 1 204 135 € (déficit)

Le conseil municipal a délibéré sur l'affectation des résultats de fonctionnement :

- affectation en réserve capitalisée (RI 1068) 1 157 861 €
- résultat reporté en fonctionnement (RF 002) 1 755 735.36 €

Il est arrêté comme suit :

1-SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / libellé	Dépenses	Chapitre I libellé	Recettes
011 - Charges à caractère général	2 591 383	70 - Produits des services, domaine , ventes	383 111
012 - Charges de personnel	5 647 000	73 - Impôts et taxes	6 903 700
014 - Atténuations de produits	0	013 - Atténuations de charges	33 000
65 - Autres charges de gestion courante	916 850	74- Dotations et participations	2 514 000
66 - Charges financières	215 013	75 - Autres produits de gestion courante	113 000
67 - Charges exceptionnelles	53 000	77 - Produits exceptionnels	3 200
68 - Dotations provisions	20 000		
022 - Dépenses imprévues	82 000		
023 – Virement à la section d'investissement	1 905 000		
042 - Opération d'ordre entre sections	395 500	042 - Opération d'ordre entre sections	120 000
		002 - Résultat reporté	1 755 735
TOTAUX	11 825 746		11 825 746

Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 11 825 746 €.

<u>Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes</u> 383 111€ : droits de la bibliothèque, de l'école municipale de musique, du service des sports, des prestations périscolaires, redevances d'occupation du domaine public, de concessions de cimetière...

Chapitre 73 - Impôts et taxes 6 903 700 €:

Les taux des contributions directes sont maintenus :

- Taxe sur le Foncier bâti : 50.32%

- Taxe sur le Foncier non

bâti: 110.38%

La loi de finances pour 2022 prévoyait une augmentation forfaitaire des bases d'imposition de 3.4%. L'évolution des bases 2022 notifiées (état fiscal 1259) va au-delà car :

- Les bases d'imposition prévisionnelles pour la taxe foncière sur le bâti progressent de 3.9%
- Les bases d'imposition prévisionnelles pour la taxe foncière sur le non bâti progressent de 6.3%

Le gain de produit fiscal, à taux d'imposition inchangés est de près de 200 000€.

<u>Chapitre 74 - Dotations et participations</u> 2 514 000 €. Les dotations de l'Etat ne sont pas connues précisément lors de l'élaboration et du vote du budget.

<u>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</u> 113 000€ : les revenus des immeubles (loyers) sont constitués des loyers perçus sur les locaux commerciaux appartenant à la ville ainsi que de la mise à disposition des installations municipales.

<u>Chapitre 77 - Produits exceptionnels 3 200€</u>: indemnisation de sinistres.

<u>Chapitre 013 — Atténuations de charges</u> 33 000€ : remboursements sur charges de personnel.

<u>Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections</u> 120 000€ : Immobilisations corporelles, valorisation des travaux en régie.

A ces recettes, vient s'ajouter le report excédentaire du résultat de fonctionnement de 2021, soit 1 755 735 €.

Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 11 825 746 €.

<u>Chapitre 011 — Charges à caractère général</u> 2 591 383 € : Il s'agit des moyens alloués pour mener les missions de service public de la collectivité : les fluides, les produits de traitement, d'entretien, les fournitures, les contrats de maintenance, les primes d'assurances, les prestations de services, la documentation, les honoraires, les transports, les abonnements téléphoniques, les publications, les réceptions, les fournitures et les activités des écoles publiques, les livres...

Chapitre 012 — Charges de personnel 5 647 000 € (+ 1.5 %).

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante 916 850€: (-1.9%). Il s'agit

Des indemnités des élus

De la subvention au CCAS portée à 3000 000 € (+3.5%)

Des subventions aux associations pour 315 000 €.

Des participations aux charges scolaires des autres communes et du groupe scolaire Saint Guilhem 123 000€.

<u>Chapitre 66 — Charges financières</u> 215 013 €. Il s'agit des intérêts de la dette (intérêts à l'échéance et ICNE).

Chapitre 67 — Charges exceptionnelles 53 000 €.

<u>Chapitre 68 — Dotations aux provisions semi-budgétaires</u> 20 000€: Constitution de provisions pour dépréciation d'actifs (restes à recouvrer) et de provisions pour risques contentieux.

<u>2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>:

Chapitre - libellé	Dépenses	Chapitre - libellé	Recettes
20- Immobilisations incorporelles	11 000	IO- Dotations fonds et réserves	1 602 860
21 - Immobilisations corporelles	469 538		
23 - Immobilisations en cours	420 900		
Opérations d'équipement -	6 636 333		
204-Subvention d'équipement	60 000	13- Subventions d'investissement	1 351 272
27-Autres immobilisations financières	112 500		
16- Emprunts et dettes	592 000	16- Emprunts et dettes	4 000 000
020- Dépenses imprévues	150 000	024 - Produits des cessions	475 500
040 - Opérations d'ordre entre sections	120 000	040- Opérations d'ordre entre sections	395 500
041 –Opérations d'ordre internes	11 725	041 –Opérations d'ordre internes	11 725
orr operations a orac internes	11 125	021 - Virement de la section de	
		fonctionnement	1 905 000
RESTES A REALISER 2021	1 446 252	RESTES A REALISER 2021	242 117
		001 - Résultat reporté	46 274
TOTAUX	10 030 248		10 030 248

Les recettes de la section d'investissement

Elles s'élèvent à 10 030 248 € dont 2 312 225€ de recettes d'ordre (virement de la section de fonctionnement, dotations aux amortissements et étalement des charges financières et des charges liées au COVID), les restes à réaliser de 242 117 € et l'excédent d'investissement de 2020, 46 274€ et produit des cessions (bâti et terrains), 475 500€.

<u>Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves 1 602 860</u> € : on y retrouve le fonds de compensation de la TVA (375 000€), la taxe d'aménagement (70 000€) et la réserve capitalisée (1 157 860) €.

<u>Chapitre 13 - Subventions d'investissement 1 351 272€</u> : subventions d'investissement et participations aux travaux (PAE)

Chapitre 16 - Emprunts 4 000 000 €

<u>Chapitres O40 et O41 – opérations d'ordre 407 225€</u>: dotations aux amortissements, étalement de charges...

Les dépenses de la section d'investissement

Les dépenses sont prévues à hauteur de 8 583 996€ auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser de 1 446 252€.

<u>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</u> 11 000€ : cela concerne les frais de réalisation de documents d'urbanisme et les frais d'insertion.

<u>Chapitre 21 - Immobilisation corporelles</u> 469 538€.Il s'agit d'acquisitions de terrains, de travaux dans des bâtiments publics et des achats d'équipements de bureautique, d'outillages, de véhicules...

<u>Chapitre 23-Immobilisations en cours</u> 420 900 € : travaux de sécurité et d'accessibilité dans divers bâtiments.

<u>Chapitre 204- Subvention d'équipement versées</u> 60 000€ : aides aux travaux dans le cadre de l'OPAH-RU

<u>Chapitre 27 – Autres immobilisations financières</u> 112 500€: apport en capital (12 500€) et participation pour concession d'aménagement (100 000€).

Chapitre 16- Emprunts et dettes 592 000 € : remboursement du capital de la dette.

<u>Chapitre O20 – Dépenses imprévues</u> 150 000€

<u>Chapitre O40 et O41 Opérations d'ordre</u> 131 725€

Les crédits de paiement sont arrêtés aux montants suivants :

907- Extension du gymnase - Salle d'haltérophilie	377 954 €
908 -Restaurant et service scolaire	750 000 €
909 -Nouvelle école maternelle J.Vilar	2 979 574 €
910 - Rénovation thermique école maternelle J. Prévert	251 160 €
911- Aménagement du Centre Ancien - Place de la fontaine du Radical:	1 331 703 €
912 - Espace culturel, associatif et citoyen J.Vilar:	168 120 €
913 - Tribunes du stade de l'Estagnol	283 296 €
914 – Espace sportif, associatif municipal du stade de l'Estagnol	494 526 €

Quelques indicateurs et ratios - Budget Primitif 2022.

Population totale au 1/1/2022 (INSEE): 9 190 habitants

Etat du personnel au 1/01/2022 : 123 agents (emplois budgétaires) Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 60.04%

Capital restant dû au 1/1/2022 : 6 893 948 € Encours de dette par habitant : 750.16 €

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 76.86 %

BUDGET ANNEXE CASERNE DE GENDARMERIE 2022

Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé la création d'un budget annexe au budget principal de la Commune pour retracer l'opération de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie.

Faisant suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu en séance du Conseil Municipal du 10 février 2022, il est proposé d'approuver le budget primitif du budget annexe de la gendarmerie pour l'exercice 2022, qui s'équilibre à hauteur de 243 800 € en fonctionnement et 202 054 € en investissement.

Il est arrêté comme suit :

1-FONCTIONNEMENT

Chapitre - libellé	Dépenses	Chapitre - libellé	Recettes
011 - Charges à caractère général	16 234	•	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	243 800
66 - Charges financières	76 566		
022 - Dépenses imprévues	0		
023 - Virement à la section			
d'investissement	151 000		
TOTAUX	243 800		243 800

2-INVESTISSEMENT

Chapitre - libellé	Dépenses	Chapitre - libellé	Recettes
		10- Dotations fonds et réserves	51 054
16- Emprunts et dettes	98 000		
		021 - Virement de la section de	
23 -Immobilisations corporelles	6 912	fonctionnement	151 000
OO1- Résultat reporté	97 142		
TOTAUX	202 054		202 054

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 243 800 €.

On y trouve en dépenses :

- 16 234 € au chapitre 011 « charges à caractère général », pour répondre des charges du propriétaire, notamment l'entretien des bâtiments, la taxe foncière.
- 76 566 € au chapitre 66 « charges financières », soit les intérêts des emprunts souscrits pour l'opération.
- 151 000 € au chapitre 023 « virement à la section d'investissement ».

En recettes, sont prévus 243 800 € au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » qui correspondent au loyer annuel versé par l'Etat.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 202 054 €.

En dépenses :

- .98 000 € au chapitre 16 « emprunts et dettes pour le remboursement du capital des emprunts souscrits pour I 'opération
- 6 912 € au chapitre 21 « immobilisations corporelles », pour des travaux complémentaires.
- 97 142 € déficit d'investissement.

En recettes, 151 000 € au chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement »